

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_9_19

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 10 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Champdeniers , sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 46

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Présents : 33

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Votants : 38

Objet : Révision des tarifs
Enfance

Pouvoirs :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur JEANNOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERNARDEAU Lydie, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSault Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

VU l'arrêté préfectoral portant fusion au 1er janvier 2017 ;

VU la compétence statutaire exercée en matière de gestion et d'animation des services d'accueil périscolaire et de Loisirs dédiés à l'enfance et à la jeunesse ;

CONSIDERANT le souhait de tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble du périmètre intercommunal

Monsieur le Président, expose :

Mesdames et messieurs,

Afin de tendre vers une meilleure harmonisation des tarifs des services liés à l'enfance et à la jeunesse, il est proposé de faire évoluer plusieurs d'entre eux. Les tarifs proposés à partir du 6 janvier 2025 sont les suivants :

Tarifs-accueil-du-mercredi:-

Secteurs		Coulonges-et Champdeniers				Mazières	tous-secteurs
quotients-CAF-MSA-/horaires		7h-12h	7h-14h	7h-19h	12h-14h	12h-12h30	AP-midi-avec-repas-et-gouter
QF-1	De-0-à-460	5,5	8,50	12,00	6,25	0,40	9,70
QF-2	De-461-à-770	6,5	9,60	13,00	6,25	0,40	10,70
QF-3	De-771-à-1050	7,6	10,60	13,60	6,25	0,40	11,00
QF-4	De-1051-à-1350	7,9	11,00	14,00	6,25	0,40	12,00
QF-5	de-1351-et+	8,4	11,70	15,00	6,25	0,40	12,30
non-allocataire-79		8,4	11,70	15,00	6,25	0,40	12,30
pénalité	s- 5€/quart-d'heure-/enfant-tous-secteurs						

Tarifs-accueil-périscolaire-matin-et-soir:-

Secteurs	Coulonges-et-Ardin				Coulonges	Ardin
quotients-CAF-MSA-/tranches-horaires	7h-9h	8h-9h	15h45-ou-16h/16h30-19h-avec-gouter	15h45-ou-16h/16h30-attente-bus	15-ou-16h-17h30-avec-gouter	16h30-17h30
QF-1	2,75	1,60	2,75	0,25	1,80	1,60
QF-2	2,77	1,63	2,77	0,25	1,82	1,62
QF-3	2,79	1,67	2,79	0,25	1,84	1,63
QF-4	2,81	1,70	2,81	0,25	1,86	1,65
QF-5	2,85	1,73	2,85	0,25	1,88	1,67
non-allocataire-79	2,85	1,73	2,85	0,25	1,88	1,67

Secteurs	Mazières					
quotients-CAF-MSA-/présence	7h-7h30	7h30-9h	15h45-16h30-attente-bus	15h45-17h30-sans-goûter	15h45-18h30-sans-goûter	18h30-19h
QF-1	1,06	0,60	0,25	0,50	0,78	1,06
QF-2	1,06	0,83	0,25	0,80	1,08	1,06
QF-3	1,06	1,00	0,25	1,00	1,25	1,06
QF-4	1,06	1,37	0,25	1,12	1,68	1,06
QF-5	1,06	1,53	0,25	1,28	2,20	1,06
non-allocataire-79	1,06	1,53	0,25	1,28	2,20	1,06

Les-horaires-précis-sont-détaillés-dans-le-règlement-intérieur-de-chaque-secteur

pénalités-de-retard	5€/quart-d'heure-/enfant-tous-secteurs
---------------------	--

Tarifs-accueil-de-Loisirs-sans-hébergement-:

Secteurs	Coulonges	Saint-Pardoux	Coulonges-et-Saint-Pardoux
	tarif-à-la-journée		tarif-à-la-demi-journée
QF-1	6,80		3,40
QF-2	11,80		5,90
tarif-plein	15,80		7,90
non-allocataire-79	17,02		8,51
Absence-injustifiée-(Tarif-plein)	15,80		7,90

Les horaires précis sont détaillés dans le règlement intérieur de chaque secteur.

pénalités-de-retard	5€/quart-d'heure/enfant-tous-secteurs
---------------------	---------------------------------------

Tarifs-séjours-enfants-:

Secteurs	Coulonges-et-Saint-Pardoux	
	pour-3-12-ans-par-jour	pour-ADO-ans-par-jour
quotients-CAF-MSA-/horaires		
QF-1-0-550	17,00	28,00
QF-2-551-770	22,40	33,40
QF-3-771-et-+	25,60	36,70
non-allocataire/hors-territoire	27,70	39,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'APPLIQUER** les tarifs présentés ci-dessus **à partir du 6 janvier 2025**.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 10/12/2024
Publié le 12/12/2024
Transmis en sous-préfecture le 12/12/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


